



## VILLE DE SAINT-QUENTIN

### *POLITIQUE INTERNE NO 2020-27*

SERVICES AFFECTÉS :	Administration municipale
DESTINATAIRES :	Organismes communautaires, étudiants, bénévoles
OBJET :	<b>REMISE DE DONS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</b>
RÉFÉRENCES :	
DATE D'ÉMISSION :	Réunion régulière du Conseil municipal du 20 mars 2007
RÉVISÉE LE :	2011 02 08, 2019 06 12, 2020 08 11
ÉMISE PAR :	
NOM ET POSTE :	Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

---

Conscient de l'apport social, culturel, sportif, touristique, communautaire et économique qu'offrent les organismes communautaires par le biais de leurs activités qui touchent toutes les personnes de la société, le Conseil de la Ville de Saint-Quentin encourage ces organismes à poursuivre leurs démarches.

C'est la raison pour laquelle des fonds sont prévus au budget du compte général de la Ville afin d'attribuer des dons à certains organismes dans le but de les soutenir financièrement dans la tenue de leurs activités.

Un avis est lancé aux organismes communautaires par le biais de l'Info-ROC en mai, les invitant à soumettre leur demande de don en vue de la réalisation d'activités destinées à un grand nombre de personnes. En prévision du budget municipal de la prochaine année, le comité des finances, en collaboration avec la Direction des loisirs et du tourisme, procède à l'étude de ces demandes et détermine l'attribution des dons monétaires. De plus, un fonds est prévu pour les athlètes dont les performances s'étendent à l'échelle nationale et internationale.

Les organismes communautaires doivent adresser une lettre de demande, incluant leurs récents états financiers. Les dons sont généralement remis au cours de l'année ou quelques semaines avant l'activité prévue, à la demande de l'organisme.

La Direction générale et la Direction des finances s'assurent que les montants des dons attribués respectent le budget prévu à cette fin.

Dans un souci de respect des limites budgétaires, il est possible que la remise annuelle de dons aux organismes soit suspendue, lorsque les circonstances l'imposent.